L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI, 1er JUIN 1888.

PETITES ANNONCES.

PENSION—Grandes chambres bien aérées, à $1.50, $2 et $3 la semaine; pension, $3.50; dans une famille française, 216 Bourbon, entre Dumaine et St-Philippe. 4avril—52w71

A. E. Philips, notaire, 5 Coal Place, peut prêter sur hypothèque de $600 à $900,000.
29 déc—6m

A VENDRE.

A VENDRE—Une résidence confortable avec jardin, rue Avenue St-Bernard, au pied de la rue Villere. Se district, connue comme la propriété Blanchard. Conditions très raisonnables. RICHARD TERRAIL, coin des rues Magazine et Robin, 1er district.
27 mai—1 sem

DEMANDES.

ON demande de bonnes faiseuses de bout'rue ainsi que de bonnes couturières S'adresser à la manufacture de Godchi, 68 rue St-Louis entre Royale et Bourbon. 31 mai—4f

Avis de présentation de Bills.

AVIS est par le présent donné, conformément à l'article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, qu'un bill sera présenté à la session de l'Assemblée Générale de l'Etat, pour obtenir l'autorisation de percevoir les Taxes Louisiane dans la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, pour paiement de ce que l'Etat doit au soussigné.
WM. DURBRIDGE.
29mai—3f en 30 j.

AVIS est ici donné qu'une application sera faite à la session actuelle de la Législature pour décréter une loi pourvoyant aux voies et moyens de drainer, parer, etc., la Nouvelle-Orléans, et créant un Bureau dans ce but; Bureau qui sera revêtu du pouvoir d'imposer un assessement de la façon et pour l'objet indiqués. La nouvelle loi abrogera toutes les anciennes qui seront en conflit avec elle.
29 mai—7f en 30 j

AVIS est par le présent donné qu'il sera présenté à la Législature d'Etat de 1888 un bill pour faire rembourser par le Trésor d'Etat de l'argent qui appartient aux héritiers de James Ogilvie.
JOHN McDOUGALL,
Agent.
20 mai—5 f en 30 j

AVIS—Application sera faite à la Législature, conformément à l'Article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, pour le paiement de marchandises prises pour l'usage de l'Etat de la Louisiane.
JOH. A. SHAKESPEARE,
19mai—5f en 30 jrs Maire.

AVIS d'une loi spéciale.—Avis est par le présent donné que les soussignés adressent à la Législature pour l'adoption d'une loi qui les autorise à instituer une action contre l'Etat de la Louisiane.
O'CONNOR & BENEDICT,
En liquidation.
13 mai—13 22 29 mai—5 13 juin.

Salon du Maire de la Nouvelle-Orléans,
Hôtel de Ville, 9 mai 1888.

AVIS est ici donné conformément à l'Article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane de l'intention de la Ville de la Nouvelle-Orléans, de s'adresser à l'Assemblée Générale de la Louisiane pour obtenir un bill pour amendement et décrétant à nouveau l'acte No 98 de 1880 et l'acte No 13 de 1884 relatifs au Bureau des Commissaires de Jury pour la paroisse d'Orléans et en vertu desquels le dit Bureau fonctionne.
JOS A. SHAKSPEARE,
11 mai—5f en 30 j Maire.

AVIS.—Nlle-Orléans, 7 mai 1888.—Avis est par le présent donné, conformément à l'article 48 de la Constitution de la Louisiane, qu'un bill sera présenté à la prochaine session de l'Assemblée Générale de l'Etat, pour pourvoir à la nomination d'une commission de voies et moyens (subway), pour en définir les devoirs et tout traiter en vue du but proposé.
9 mai—5 f. en 30j. COMMISSAIRES.

AVIS est ici donné, conformément à l'article 48 de la Constitution de la Louisiane, qu'à la prochaine session de l'Assemblée Générale de l'Etat, un bill sera introduit pour abroger et remplacer la Section 7 de l'acte No 45 de 1880, organisant les Cours de Cité de la Nouvelle-Orléans et Code of Practice Art. 1005, relatif à l'appel à la Cours de cassation de Cité, de l'instruction d'affaires à l'heure fixée.
2 mai—5 f en 30 j.

AVIS est donné par les présentes qu'on s'adressera à la prochaine session de la Législature à l'effet de faire passer une loi pour amender les clauses 19me et 20me de la section 2296 de la loi No 136 de l'année 1880, relativa à la commission du shérif civil de la paroisse d'Orléans sur les revenus sur les droits et taxes sur toutes sommes collectées en vertu d'un writ de fieri facias ou de tout autre writ.
8 mai—8 15 22 29—5 juin

CONFORMÉMENT à l'article 48 de la Constitution, avis est par le present donné qu'un bill sera présenté à la prochaine session de l'Assemblée Générale de cet Etat, pour concéder la présente enregistration des votants dans la paroisse d'Orléans, et pourvoyant un nouvel enregistrement des votants dans la dite paroisse, et de la manière et de la façon de tenir les élections dans la dite paroisse, et prescrivant les pénalités pour les violations des dites lois.

Aussi, un acte pour mieux définir les pouvoirs et les devoirs du Conseil et des officiers de la Ville de la Nouvelle-Orléans, et imposant des limitations additionnelles.

Aussi, un acte pourvoyant un système de police efficace, et pour l'appointement d'un Commissaire de Police dans la ville de la Nouvelle-Orléans, définissant ses devoirs et pouvoirs.
6 mai—6.13,20,27—juin 5

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Luther P. Tower vs. Edward Kennard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 23,665—En vertu d'un writ de saisi et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, SAMEDI, 2 Juin 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Quatre certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jasquet, ancien Jackson, Palmyre, Prieur et Johnson et désignés comme lots numéros trente, quatorze, quinze et seize de l'ilet numéro trente sur un plan fait par C. E. Hedin, architecte, en date du 19 mars 1853, et déposé pour référence en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire en cette ville. Les dits lots trise, quatorze et quinze mesurent chacun 30 pieds et six lignes de face à la rue Gasquet, sur une profondeur de cent neuf pieds dix pouces et trente lignes chacun, entre lignes parallèles, et le dit lot numéro seize forme le coin des rues Gasquet et Johnson et mesure vingt-sept pieds neuf pouces de face à la rue Gasquet, sur cent neuf pieds dix pouces et trois lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Acquis par le défendeur comme suit: Les lots numéros treize et quatorze, de Mme H. J. Fauve, acte pardevant E. Stringer, notaire, le 6 mai 1867, le lot numéro quinze de Mme Jacques S. Zimmerman, le 3 mai 1881, acte pardevant F. Adolphe, notaire; et le lot numéro seize, de Mme James P. Richards, le 16 février 1882, acte pardevant O. Douchet, notaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
28a vrit—28 mai 5 12 19 26 juin 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Pierre Lanmoor vs. Muse Pauline Blanchard, veuve de François Grillaud.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 23,833—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, SAMEDI, 2 juin 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Gravier et Commercial, Dante et Jonquille et désignée comme le lot numéro trente-deux, sur un plan fait par Jas. Dumas, arpenteur, en date du 3 juin 1888, à 11 heures a. m., dans le but de procéder et déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un décret, non limitant les toutes procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens de la dite pétitionnaire soient suspendues, et que l'un d'entre eux soit nommé pour représenter les créanciers absents, dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 23 mai 1888.
Signé: ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
25 mai—3f en 29 jrs

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans. No 23,836—H. P. Poupart vs. Ses Créanciers—No 24,138—Div. B.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Ernest Poupart soit reçue par le présent, acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dites créanciers soit convoquée et tenue pardevant George M. Barnett, Esq., notaire public en cette ville, le MERCREDI, 6me jour de mai 1888, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient se présenter devant eux et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 30 mai 1888.
Signé, F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—John McGuinness vs. ses créanciers—No 24,226—Ordre—Qu'une réunion des créanciers de John McGuinness soit convoquée et tenue pardevant W. O. Hart, notaire en cette ville, le 6 de juillet 1888, à 11 heures a. m., pour voter sur son application pour un repit d'un, deux et trois ans pour payer ses dettes en versements égaux et sans intérêt; que Aug. Bernan, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle, jusqu'à nouvel ordre de cour, toutes procédures contre sa personne et ses biens soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 30 mai 1888.
Signé: A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme,
A. LEXARS, Député Greffier
30mai—3f en 30j.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. No 24,123—Division C.—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionaires, sous la raison sociale de Chas F. Rooling et de Philip Hoelzel Jr. et Claude M. Pasquier individuellement et comme membres de la dite raison sociale, soit et sa par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Theodore A. Leonard, notaire public en cette ville, le LUNDI 4me jour de juin 1888, à 11 heures a. m., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être présentées; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les pétitionnaires et leurs biens soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 18 mai 1888.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN Député Greffier.
19mai—3f en 4juin.

Nous Estimons, par le présent, que nous présidons à tous les tirages, mensuels et annuels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et certifions en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, a plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons la fac-similie de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La section de la Constitution de l'Etat ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et ses Grands Tirages Trimestriels se tiennent en Mars, Juin, Septembre et Décembre

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

LA S.

Grand Tirage Trimestriel,

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 12 JUIN 1888.

$300,000.

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun. Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2; Vingtième de Billet $1.

LISTE DES LOTS.

1 Lot de ...	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de ..	100,000, ...	100,000
1 Lot de ..	50,000, ...	50,000
1 Lot de ..	25,000, ...	25,000
2 Lots de..	10,000, ...	20,000
5 Lots de..	5,000, ...	25,000
25 Lots de..	1,000, ...	25,000
100 Lots de..	500, ...	50,000
200 Lots de..	300, ...	60,000
500 Lots de..	200, ...	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de $500, soit	.....	$50,000
100 Lots de $300,	.....	30,000
100 Lots de $200,	.....	20,000

PRIX TERMINAUX.

2,000 Lots de $100, soit	.....	$200,000
1,000 Lots de $100,	.....	100,000
3,136 Lots se monteant à	.....	$1,055,000

☞ Pour les Clubs ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On n'enverra au service plus rapide de la Poste ou en voyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express [à nos frais]. Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à la New Orleans National Bank, New Orleans.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des intérêts nationaux garantit la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, honorabilité et ancienneté sont reconnus par les citoyens les plus élevés. D'où vous viennent des enveloppes et des titres douteux?

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

ANNONCES JUDICIAIRES.

Succession de Pierre Mason.
Vente par l'exécuteur.

SAMEDI, le 9 juin 1888, à 10 1/2 heures A. M., je procéderai à vendre à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Division D, de la Cour Civile pour la paroisse d'Orléans, en date du 14 mai 1888:

1° Un lot de comptes ouverts dûs au défunt d'après la liste détaillée qu'on peut examiner au bureau de P. E. Théard & Sens, avocats, 54 rue du Camp.

2° Une action payée en plein du capital de la compagnie Pelican Brewing, de cette ville.

Conditions comptant.
CHAS. F. WEISZ,
Exécuteur testamentaire
29 mai—2f—Juin 2, 8.

AVIS AUX CREANCIERS.

J. C. Trémoulet vs ses Creanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 22,243—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Henry Trémoulet, syndic des créanciers, dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS,
1er juin—1 5 9 Greffier

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 22,232—Division C.—Edward Lillenthal vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des créanciers de Edward Lillenthal insolvable dans cette affaire, soit taxée devant John Bendernagel, notaire en cette ville, le lundi, deuxième jour de juillet 1888, à 11 heures a. m., pour élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises.
Nouvelle-Orléans, 30 mai 1888.
Signé, F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Charles Gaulon soit et sa par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Alphonse Philips, notaire, en cette ville, le LUNDI 11e jour de juin 1888, à 11 h. a m., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, pour nommer un syndic, et voter sur toutes autres affaires qui pourraient se présenter devant eux et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 10 mai 1888.
(Signé) ALBERT VOORHIES, juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
17 mai—3f au 31 mai

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Julia T. Chaffe.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 20,711—Division B.—A vis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par John Chaffe et Charles Chaffe, co-exécuteurs de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
1er j in—1 5 9

Succession de Martin S. Coste.

LES créanciers de cette succession sont priés de présenter leurs réclamations, et les débiteurs de payer leurs comptes, à
CHAS F. CLAYBORNE,
Avocat de l'Exécutrice.
No 19 rue Carondelet.
31 mai—3f en 10j

Succession du Dr Jean François Beugnot.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 23,676—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Mme M. Aimée Beugnot et Ad Schreiber, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS,
31mai—31—5 9 juin Greffier.

Succession de Martin Boye Coste.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 23,146—Division B.—Attendu que Marie Athalie Brupet, veuve de Edmond Coste, décédé; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite requête.
Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS,
20mai—30—juin 2 8 Greffier.

Succession de M. et Mme Pierre Michel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 24,307—Division B.—Attendu que Mme Veuve Octavie De Neufbourg, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feus M. et Mme Pierre Michel, décédés intestats; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite requête.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
30 mai—30—3 8 juin Greffier

Succession de Marie Clémence Mandier, femme de Jacques Plaisent.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 1,640—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Jacques Plaisent, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
W. McGEEHAN, Greffier.
24 mai—24 30—9 juin

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Paul E. Théard vs. Antoine Zanoli et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 22,999—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 de la rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 30 juin 18 8, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Mirtle, Dante, Jonquille et Mon, sur une profondeur d'à peu près soixante-dix pieds, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont situées, ledit lot de terre étant de la contenance de cent quatre-vingts pieds de front sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ledit lot de terre étant borné au nord par le dit lot de terre appartenant à Alphonse Marx & Co., composé de Alphonse Marx et Bruno M. Wilzin, soit convoquée et tenue pardevant W. O. Hart notaire en cette ville, le 6 juillet 1888, à 11 heures a. m. pour délibérer sur leur application pour un répit pour payer leurs dettes en versements égaux dans un terme de deux ans sans intérêt; que A. Bernau Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle, jusqu'à nouvel ordre de cour, toutes procédures contre sa personne et ses biens soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 29 mai 1888.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
31 mai—3 (en 30).

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Mme Regina Heyem vs ses créanciers—No 24,172—Division—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers de Mme Regina Heyem, soit convoquée et tenue pardevant Andrew Herwig, notaire, en cette ville, le VENDREDI, 1er juin 1888, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un décret, non limitant les toutes procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens de la dite pétitionnaire soient suspendues, et que Aug. Bernan, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 23 mai 1888.
Signé: ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
25 mai—3f en 29 jrs

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.—No 23,836—H. P. Poupart vs. Ses Créanciers—No 24,138—Div. B.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Ernest Poupart soit reçue par le présent, acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dites créanciers soit convoquée et tenue pardevant George M. Barnett, Esq., notaire public en cette ville, le MERCREDI, 6me jour de mai 1888, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient se présenter devant eux et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 30 mai 1888.
Signé, F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

Citizens' Bank of Louisiana vs Mme Justine Durel, veuve de Bernard Avegno, et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,361—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 1 juillet 1888, et signé le 24 mai 1888, Dossier No. 23,704, pour effectuer un partage, à l'encan, il sera vendu—

Un lot de terre situé dans le Premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Céleste, Religieuses et Nuns, désigné par le No 4 sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, en date du 4 juillet 1843, et mesurant au pied français 25 pieds 8 pouces de front, Tchoupitoulas, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

2° Deux certains lots de terre situés dans le Premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Cypress, Willow, Clara et Julia, désignés comme lots 1 et 2 sur un plan de L. H. Pilié, voyer, en date du 2 janvier 1845 et déposé en l'étude de A. Chaipella, ancien notaire, conformément au dit plan. Les dits lots mesurent chacun 27 pieds de face sur la rue Willow sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Willow et Cypress.

3° Trois certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans l'ilet borné par les rues Magazine, Willow, Clara et Julia, désignés comme lots 6, 7 et 8 sur un plan de L. H. Pilié, voyer, en date du 20 juillet, 1840, déposé en l'étude de A. Maurureau, ancien notaire. Le lot No 5 mesure 27 pieds de face sur la rue Magazine sur une profondeur de 127 pieds 9 pouces, et le lot No 6 forme l'encoignure des rues Magazine et Franklin, et mesure 31 pieds de face sur la rue Franklin, et 127 pieds 9 pouces de face sur la rue Magazine, sur une profondeur de 127 pieds 9 pouces, et le lot No 8 forme l'encoignure des rues Magazine et Franklin, et mesure 31 pieds de face sur la rue Franklin, et 127 pieds 9 pouces de face sur la rue Magazine, sur une profondeur de 127 pieds 9 pouces.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les servitudes et dépendances y rattachant d'une façon quelconque.

Cette propriété a été acquise, par voie d'achat, de Bernard Kelly, le 1er octobre 1867, en vertu d'un acte passé pardevant Jos. F. Williams, J. Castell, notaire de cette ville, ladite propriété appartenant à la communauté existant entre ledit Antoine Zanoli et sa défunte épouse Teresa, décédée, dont la part étant échue en héritage à sa fille Mme Elizabeth Zanoli, femme de Jean Mulé, junior.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
28 avril—28—mai 5,12,19,26—juin 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Citizens' Bank of Louisiana vs Mme Ellen ou Helen Buckley Wild et autres.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,361—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 30 janvier 1888, et signé le 24 mai 1888, Dossier No. 23,704, pour effectuer un partage, à l'encan, il sera vendu—

Un certain lot de terre situé dans le Premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Céleste, Religieuses et Nuns, désigné par le No 4 sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, en date du 4 juillet 1843, et mesurant au pied français 25 pieds 8 pouces de front, Tchoupitoulas, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

2° Deux certains lots de terre situés dans le Premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Cypress, Willow, Clara et Julia, désignés comme lots 1 et 2 sur un plan de L. H. Pilié, voyer, en date du 2 janvier 1845 et déposé en l'étude de A. Chaipella, ancien notaire, conformément au dit plan. Les dits lots mesurent chacun 27 pieds de face sur la rue Willow sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Willow et Cypress.

3° Trois certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans l'ilet borné par les rues Magazine, Willow, Clara et Julia, désignés comme lots 6, 7 et 8 sur un plan de L. H. Pilié, voyer, en date du 20 juillet, 1840, déposé en l'étude de A. Maurureau, ancien notaire. Le lot No 5 mesure 27 pieds de face sur la rue Magazine sur une profondeur de 127 pieds 9 pouces, et le lot No 6 forme l'encoignure des rues Magazine et Franklin, et mesure 31 pieds de face sur la rue Franklin, et 127 pieds 9 pouces de face sur la rue Magazine, sur une profondeur de 127 pieds 9 pouces, et le lot No 8 forme l'encoignure des rues Magazine et Franklin, et mesure 31 pieds de face sur la rue Franklin, et 127 pieds 9 pouces de face sur la rue Magazine, sur une profondeur de 127 pieds 9 pouces.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les servitudes et dépendances y rattachant d'une façon quelconque.

Cette propriété a été acquise, par voie d'achat, de Bernard Kelly, le 1er octobre 1867, en vertu d'un acte passé pardevant Jos. F. Williams, J. Castell, notaire de cette ville, ladite propriété appartenant à la communauté existant entre ledit Antoine Zanoli et sa défunte épouse Teresa, décédée, dont la part étant échue en héritage à sa fille Mme Elizabeth Zanoli, femme de Jean Mulé, junior.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
28 avril—28—mai 5,12,19,26—juin 2

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Succession de Thomas Wiltz.

No 13,839—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—FRANCIS J. E. SPEAR, encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, 2 juin 1888, à midi. Il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Commercial Place et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, de'e 30 avril 1888, pour le compte de la dite succession: Une moitié d'intérêt indivise dans un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Congrès, Elmire et Remparts, désigné comme lot No 3 de l'ilet No 12 et mesurant 30 pieds 5 pouces 3 lignes de face à la rue Congrès, sur une profondeur de 95 pieds entre lignes parallèles, ledit lot étant bâtissable.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont situées, ledit lot de terre étant de la contenance de cent quatre-vingts pieds de front sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ledit lot de terre étant borné au nord par le dit lot de terre appartenant à Alphonse Marx & Co., composé de Alphonse Marx et Bruno M. Wilzin, soit convoquée et tenue pardevant W. O. Hart notaire en cette ville, le 6 juillet 1888, à 11 heures a. m. pour délibérer sur leur application pour un répit pour payer leurs dettes en versements égaux dans un terme de deux ans sans intérêt; que A. Bernau Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle, jusqu'à nouvel ordre de cour, toutes procédures contre sa personne et ses biens soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 29 mai 1888.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
31 mai—3 (en 30).

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Mme Regina Heyem vs ses créanciers—No 24,172—Division—Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers de Mme Regina Heyem, soit convoquée et tenue pardevant Andrew Herwig, notaire, en cette ville, le VENDREDI, 1er juin 1888, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un décret, non limitant les toutes procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens de la dite pétitionnaire soient suspendues, et que Aug. Bernan, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 23 mai 1888.
Signé: ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
25 mai—3f en 29 jrs

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.—No 23,836—H. P. Poupart vs. Ses Créanciers—No 24,138—Div. B.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Ernest Poupart soit reçue par le présent, acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dites créanciers soit convoquée et tenue pardevant George M. Barnett, Esq., notaire public en cette ville, le MERCREDI, 6me jour de mai 1888, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient se présenter devant eux et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 30 mai 1888.
Signé, F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

Citizens' Bank of Louisiana vs Mme Ellen ou Helen Buckley Wild et autres.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,361—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 30 janvier 1888, et signé le 24 mai 1888, Dossier No. 23,704, pour effectuer un partage, à l'encan, il sera vendu—

Un certain lot de terre situé dans le Premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Céleste, Religieuses et Nuns, désigné par le No 4 sur un plan dressé par L. H.